



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM-45-24, DM-46-24 et DM-47-24.

AVIS PUBLIC est donné, que lors de la séance extraordinaire devant avoir lieu le **11 novembre 2024 à 19 h**, à la salle du conseil, située au 71, rue Principale, à Châteauguay, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay rendra une décision sur les demandes de dérogation mineure mentionnées ci-après.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

1. DM-45-24

Emplacement

Adresse : 43, rue Saint-Hubert
Demandeur : Kim Laneuville
Lot : 3 824 806

Nature de la demande

- Permettre une marge arrière minimale de 3,64 mètres alors que l'article 2.4.4.2 et la grille des usages et des normes de la zone H-514 du règlement Z-3001 permettent une marge arrière minimale de 5,5 mètres;
- Permettre un espace plancher terrain maximal (C.O.S) de 1,59 alors que l'article 2.4.4.4 et la grille des usages et des normes de la zone H-514 du règlement Z-3001 permettent un espace plancher terrain maximal de 1;
- Permettre que le caractère obligatoire et continu de cases de stationnement soit non applicable contrevenant ainsi à l'article 11.1.2 du règlement Z-3001;
- Permettre que le stationnement puisse s'effectuer sur le terrain d'autrui sans qu'il s'agisse d'une zone « commerce » ou « communautaire », contrevenant ainsi à l'article 11.1.5 du règlement Z-3001;



AVIS PUBLIC

- Permettre de fournir 0 case de stationnement sur le terrain du 43, rue Saint-Hubert alors que l'article 11.2.1 du règlement Z-3001 permet un nombre minimal de 53 cases, soit 1,5 case de stationnement pour chacun des 35 logements;
- Permettre l'aménagement de 0 case de stationnement pour les personnes à mobilité réduite au 43, rue Saint-Hubert, contrevenant ainsi à l'article 11.1.4.1 du règlement Z-3001 qui en permet un minimum de 2 cases.

2. DM-46-24

Emplacement

Adresse : 140, rue Bélanger
Demandeur : Nadia Nguyen-Dong
Lot : 6 486 946

Nature de la demande

- Permettre un maximum de 5 revêtements extérieurs différents alors que le paragraphe c) de l'article 9.1.1.2 du règlement Z-3001 en permet un maximum de 3.

3. DM-47-24

Emplacement

Adresse : 950-1000, boulevard René-Lévesque
Demandeur : Jonathan Thériault
Lot : 6 107 285

Nature de la demande

- Permettre un ratio minimal de 1,33 case de stationnement par logements alors que l'article 2.4.4.6 et la note 2 de la grille des usages et des normes de la zone H-763 permettent un ratio minimal de 1,40 case (soit 765 cases au lieu de 804 cases);



AVIS PUBLIC

- Permettre, pour un projet résidentiel intégré, un nombre minimal de 2 bâtiments principaux sur un même lot alors que l'article 13.1.2 permet un nombre minimal de 3 bâtiments principaux;
- Permettre une largeur minimale d'allée d'accès desservant un projet intégré de 6 mètres alors que l'article 13.1.5 permet une largeur minimale de 7 mètres;
- Permettre, pour un projet intégré, une marge d'isolement maximale (à l'avant) de 19,5 mètres pour le bâtiment A (1000, boul. Revé-Lévesque) et de 20,5 mètres pour le bâtiment B (950, boul. René-Lévesque) alors que l'article 13.1.15 et la grille des usages et des normes de la zone H-763 permettent une marge d'isolement (avant) minimale de 5 mètres et maximale de 9 mètres;
- Permettre, pour un projet intégré composé du groupe « Habitation », un nombre maximal de 2 enseignes d'identification alors que l'article 13.2.2.2 en permet un nombre maximal de 1;
- Permettre un nombre minimal de 13 arbres matures planté ou préservé dans la cour avant de la propriété alors que l'article 10.2.1 permet un nombre minimal de 32 arbres, soit 1 arbre pour chaque 10 mètres de frontage donnant sur une rue.

Donné à Châteauguay, ce 23 octobre 2024.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire

Châteauguay



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
RELATIF À DES DEMANDES DE DÉROGATION
MINEURE**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 23 octobre 2024, le présent avis public concernant les demandes de dérogation DM-45-24, DM-46-24 et DM-47-24 à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 23 octobre 2024, le présent avis public dans le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 23 octobre 2024.

Le greffier,

Me George Dolhan, notaire